



## QUELS SONT LES PRINCIPAUX DEBATS AUTOUR DE L’AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS ?

Par [Laurène Branaq](#) et [Alexis Tressol](#)

### Affichage environnemental des produits alimentaires : de quoi parle-t-on ?

---

La création d'un affichage environnemental des produits, notamment alimentaires, est une des **mesures phares de la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)** publiée en avril 2018, visant à **proposer un indicateur sur l'impact environnemental des produits** pour informer le consommateur. C'est en quelque sorte le pendant environnemental du Nutri-score, qui est apparu sur les emballages de nos produits depuis 2016. Cet indicateur se basera sur une **approche holistique environnementale** : il prendra en compte différents types d'enjeux environnementaux (pollutions, réchauffement climatique, épuisement des ressources, etc.) pour proposer un score unique sur la performance globale du produit sur le plan environnemental, et ce pour l'ensemble de son cycle de vie (de la production des matières premières à la fin de vie du produit).

L'intérêt de ce « score environnemental » est double : d'une part, il a vocation à **encourager des comportements plus durables en matière de consommation** en éclairant le choix des consommateurs ; d'autre part, il **pousse les filières à améliorer la performance environnementale des produits** en mettant en avant les produits à « faible impact ». L'expérience du Nutri-score a montré un effet significatif de l'affichage sur ces deux cibles : à la fois un effet sur les choix de consommation et sur sa prise en compte par les entreprises du secteur dans la conception de leurs produits. L'affichage environnemental prendrait la forme d'un dispositif volontaire mais encadré, à l'image du Nutri-score. Une expérimentation est en cours concernant les produits alimentaires, dont le bilan est attendu pour novembre 2021.

L'expérimentation, pilotée par l'ADEME et trois ministères (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de la Transition Ecologique et Ministère de l'Economie et des Finances), a été lancée pendant l'été 2020 et s'est terminée pendant l'été 2021. La publication du bilan est attendue pour novembre 2021. Dans le cadre de cette expérimentation, vingt projets ont été retenus dans le but d'apporter un éclairage sur les modalités d'affichage environnemental à mettre en œuvre. Cet avis d'expert est largement basé sur les notes des groupes de travail thématiques et des auditions du Conseil Scientifique, dont les paragraphes suivants constituent une synthèse sur certains sujets cruciaux à nos yeux. Ces notes complètes sont consultables [sur le site de l'ADEME](#).

Dans cette première partie, nous étudierons les choix et partis pris retenus dès la phase de cadrage de cette expérimentation.

### **Un score agrégé et prescriptif**

L'ADEME privilégie une information agrégée et synthétique, autrement dit un score unique, plutôt qu'une information multicritère plus détaillée. Ce choix est motivé par l'objectif de maximiser l'impact de l'affichage et faciliter la compréhension pour les consommateurs. En effet, des études ont montré qu'une information synthétique est plus impactante qu'une information détaillée qui augmente la complexité de compréhension et le risque de confusion<sup>1</sup>. L'inconvénient est bien sûr que l'information affichée est moins riche, et que cela implique un travail d'agrégation d'impacts variés, sur lequel nous reviendrons plus bas.

En outre, cet affichage sera prescriptif, c'est-à-dire qu'il créera une hiérarchisation des produits traduite par une note et un code couleur (ce qui revient à classer les « bons » et les « mauvais » produits), plutôt que descriptif, qui se serait limité à informer les consommateurs sur le niveau de certains indicateurs (par exemple : « l'empreinte carbone du produit est de 345gCO<sub>2</sub>eq »).

---

<sup>1</sup> Thorgensen & Nielsen (2018) ; Feucht & Zander (2018) ; Muller & Ruffieux (2020) ; Muller et al. (2012) ; Crosetto et al. (2017) ; Crosetto et al. (2019)

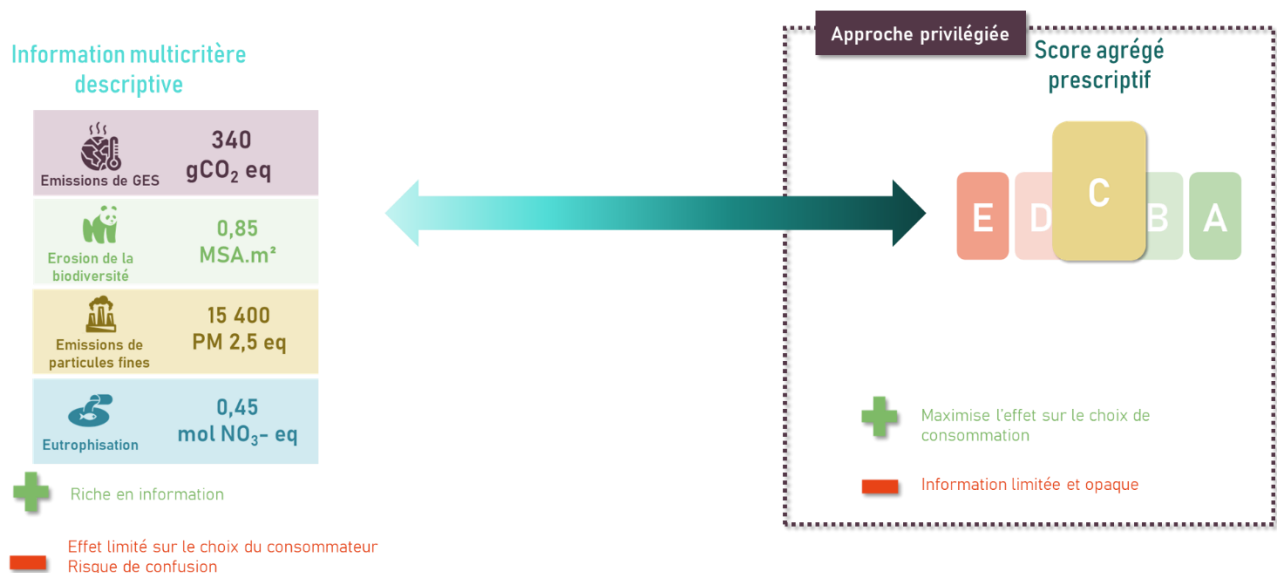


Figure 1 : Choix du type d'affichage. Adapté des travaux du GT thématique "indicateurs".

Ces partis pris vont dans le sens d'une information impactante sur les choix de consommation et sont justifiés par des études et les retours d'expérience sur le Nutri-Score.

### Une approche transversale pour toutes les catégories de produits alimentaires

Un autre parti pris est d'adopter un même seuil pour tous les produits alimentaires, quelle que soit leur catégorie. Une alternative aurait pu être d'avoir des seuils spécifiques à chaque catégorie de produit.

Un calcul spécifique à chaque catégorie de produit permettrait de bien différencier différents produits d'une même catégorie (autrement dit, de pouvoir comparer deux marques différentes pour un même produit). En revanche, une telle approche rendrait impossible la comparaison de deux produits de catégories différentes ou même de deux catégories de produits différentes ; par exemple, la comparaison entre un steak haché et un haché végétal. Or, cet affichage environnemental a vocation à non seulement aider le consommateur à choisir entre différentes marques pour un même produit, mais aussi à le pousser à se tourner vers des produits moins impactant pour l'environnement, ce qui explique le choix de seuils transversaux.

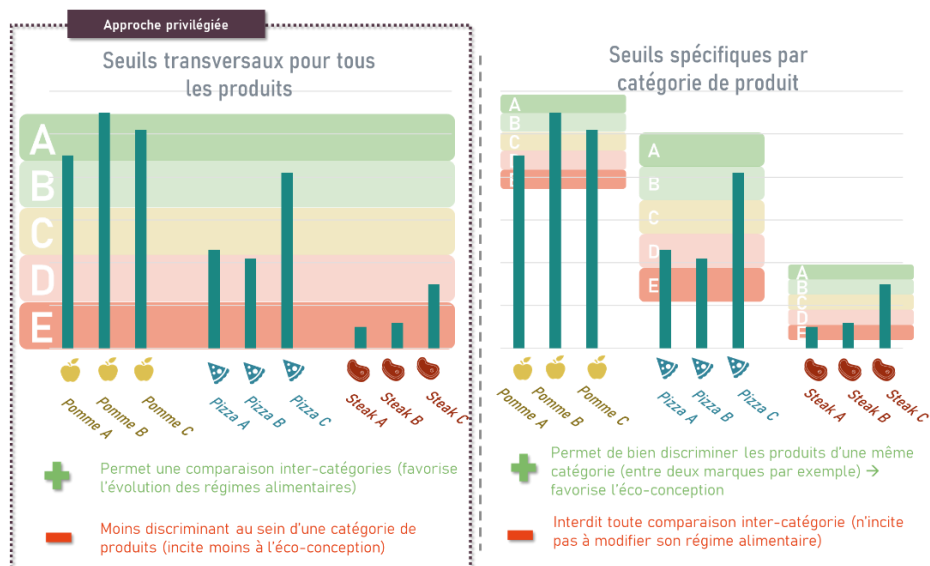


Figure 2 : Choix du type de seuil. Adapté des travaux du GT thématique "indicateurs".

Une des problématiques de cette approche transversale pour les seuils est le risque d'avoir le même score pour certaines catégories de produits, quelle que soit la marque. Il s'agit de l'un des points importants à tester et corriger via l'expérimentation. Une possibilité pour réussir à discriminer les marques est d'augmenter le nombre de catégories (par exemple, passer d'une échelle à 5 couleurs à une échelle à 10 couleurs).

## Un socle ACV complété par des indicateurs complémentaires

Le calcul de ce score environnemental sera basé sur un socle d'Analyse du Cycle de Vie (ACV). L'approche ACV est une méthode normalisée qui recense et quantifie, tout au long du cycle de vie des produits (ou services) les flux physiques de matière et d'énergie associés et en évalue les impacts potentiels. Deux arguments forts en faveur de l'approche ACV sont qu'elle a fait l'objet de nombreux travaux (largement utilisée depuis 20 ans) et qu'elle est préconisée au niveau européen pour harmoniser les méthodes (l'approche ACV est notamment utilisée dans la méthode PEF<sup>2</sup>). Aussi, elle permet de s'appuyer sur des bases de données très riches, comme la base Agribalyse qui propose des données quantitatives pour mesurer les impacts de 2500 produits alimentaires. Ce socle ACV sera utilisé de façon évolutive, avec une amélioration de certains indicateurs au fil du temps.

Néanmoins, l'approche ACV présente de nombreuses limites et, utilisée seule, elle ne suffit pas à évaluer l'ensemble des impacts environnementaux d'un produit. En particulier, elle ne mesure pas, ou mal, certains impacts, comme l'impact sur la biodiversité ou l'impact des pesticides, et certaines aménités environnementales, comme la séquestration de carbone ou la réparabilité des produits (a priori non pertinente pour les produits alimentaires, mais d'importance considérable pour d'autres secteurs, comme l'ameublement). Si les outils ACV présentent de multiples limites, celles-ci sont bien identifiées et peuvent ainsi être « corrigées » par des indicateurs complémentaires. Il s'agit de l'approche privilégiée par l'ADEME.

<sup>2</sup> Product Environmental Footprint : il s'agit d'une méthodologie harmonisée au niveau européen pour le calcul des empreintes environnementales des produits et des organisations.

La mise en place d'un tel score implique de multiples questionnements méthodologiques, à confronter en plus à des problématiques opérationnelles. Trois questionnements majeurs sont présentés dans cet avis d'expert : le niveau de spécificité de ce score, la prise en compte d'indicateurs complémentaires et l'agrégation des indicateurs.

### **Le niveau de spécificité de ce score**

Comme décrit précédemment, un seuil transversal est privilégié à des seuils spécifiques par catégorie de produits, afin de pouvoir guider le consommateur à la fois dans la comparaison inter-catégorie (compote vs yaourt) et intra-catégorie (compote marque A vs compote marque B).

La méthodologie de calcul est un autre élément, très opérationnel, qui influencera les modes de comparaison les plus pertinents. En effet, contrairement au Nutri-score (pour lequel les calculs sont spécifiques à chaque produit, sur la base des informations de l'étiquette), certaines données comme les procédés de fabrication, le transport et l'origine des ingrédients ne sont pas accessibles directement.

De façon très simplifiée, deux niveaux de spécificité extrêmes sont possibles : un calcul très spécifique « idéal » (réalisation d'une ACV spécifiquement pour chaque produit) et une approche générique « dégradée » (utilisation de données ACV du « produit moyen » pour tous les produits de la catégorie).

Le calcul générique est beaucoup plus facile à mettre en œuvre ; il peut être déployé à l'ensemble des produits et est utilisable par tous les acteurs, sans besoin de connaître des données précises sur le produit. Il se baserait sur des valeurs moyennes pour chaque catégorie de produit (données existantes et publiques, comme celles de la base de données Agribalyse par exemple). En conséquence, il ne permet pas de comparaison intra-catégorie (par exemple entre deux marques différentes) et n'incite donc pas à l'éco-conception.

Le calcul spécifique nécessite une connaissance fine des données sur le produit ; il exclut ainsi certains acteurs (sites de recettes, distributeurs), et est très coûteux à mettre en œuvre, à la fois en temps et en argent (nécessite l'intervention de consultants en ACV). Autrement dit, il n'est pas généralisable au-delà des industriels fabricants de produits.

Afin de pouvoir comparer à la fois deux produits identiques de marques différentes et deux produits différents, sans que cela ne demande des ressources trop importantes, il semblerait que des options intermédiaires soient en cours d'étude, basées sur des données génériques et complétées par un paramétrage des données clés (recette ou mode de production).



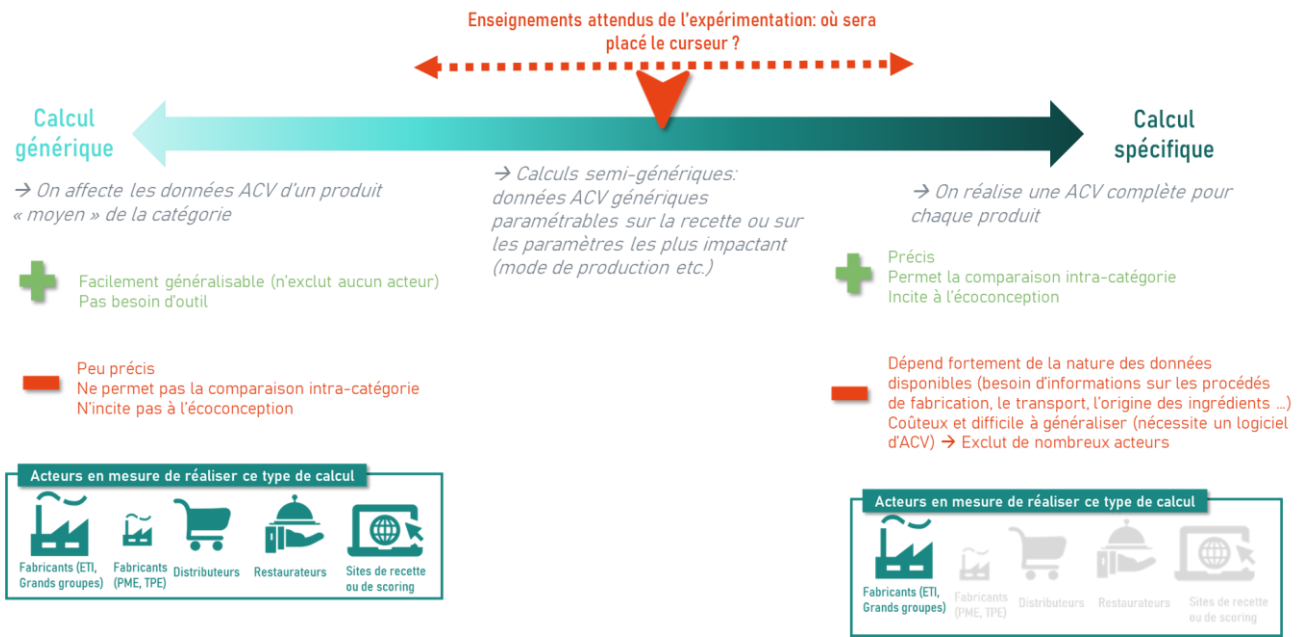


Figure 3 : Choix du niveau de spécificité du score. Adapté des travaux du GT thématique "indicateurs".

Le bilan de l'expérimentation apportera des éléments de précision sur la position de ce curseur. Il est probable que plusieurs niveaux de spécificité soient autorisés à court terme, avec une amélioration au fil de l'eau poussant à moyen terme vers des modes de calcul plus spécifiques.

### La prise en compte d'indicateurs complémentaires hors ACV

Comme mentionné précédemment, les indicateurs ACV sont insuffisants pour proposer un score reflétant correctement l'ensemble des impacts environnementaux d'un produit alimentaire. Parmi les principales lacunes de l'ACV se trouvent notamment les impacts sur la biodiversité et la séquestration de carbone.

#### La prise en compte de la biodiversité

L'érosion de la biodiversité est un enjeu environnemental de tout premier plan. Or, les méthodologies ACV, basées sur des flux physiques, ne captent que de façon très limitée ces impacts (par exemple via les indicateurs de pollution comme l'écotoxicité qui ne prend en compte actuellement que l'écotoxicité relative à l'eau douce et ne couvre pas l'écotoxicité terrestre ou marine)<sup>3</sup>. Ces impacts doivent donc être pris en compte via un ou des indicateurs complémentaires.

Des méthodologies d'évaluation de l'impact sur la biodiversité d'un produit existent (*Global Biodiversity Score, Product Biodiversity Footprint, Biodiversity value increment, ...*). Cependant, ces méthodologies restent actuellement relativement peu matures et surtout trop lourdes pour être déployées sur des dizaines de milliers de produits, ou tout du moins à court terme. A plus long terme, l'affichage environnemental devrait pouvoir se baser sur une méthodologie de ce

<sup>3</sup> OLCA-PEST (2020)

type, mais dans les délais de l'expérimentation, il semble inévitable d'opter pour une approche simplifiée plus opérationnelle.

Les résultats de l'expérimentation devraient apporter des éclairages sur l'approche à privilégier à court terme pour prendre en compte les impacts sur la biodiversité.

L'approche pressentie serait basée sur les cahiers des charges des produits (via les labels ou les certifications associés) et sur le type d'utilisation des terres (cultures « intensives », cultures « extensives », agroforesterie, etc.). Cela permettrait une application simplifiée et déployable rapidement sur l'ensemble des produits. Concrètement, cela reviendrait à attribuer à chaque label, certification et type d'usage des sols une note sur les impacts biodiversité.

Cette approche permettrait également de prendre partiellement en compte la déforestation et la surexploitation d'espèces marines via les labels et certifications associés.

Cette approche aurait deux limites majeures :

- D'abord, elle **manque de précision** : la notation dépend largement du système de notation et de la hiérarchisation des labels et certifications et serait davantage basée sur des indicateurs de moyens que sur des indicateurs de résultats ;
- Ensuite, elle **pourrait être biaisée** : une telle notation défavoriserait les acteurs mettant en œuvre des modes de productions vertueux sans pour autant bénéficier de labels ou certifications.

A défaut d'une meilleure solution, cette approche serait utilisée à court terme, mais il semble dès à présent indispensable de prévoir une substitution par un indicateur plus précis.

#### *La prise en compte du stockage/déstockage du carbone*

Si les émissions de GES sont très bien prises en compte via l'ACV, les mécanismes de stockage et déstockage de carbone par les sols et la litière<sup>4</sup> ne sont pas (encore) intégrés aux bases de données ACV.

Ces flux de carbone pourraient être pris en compte via le type d'utilisation des terres (cultures « intensives », cultures « extensives », agroforesterie, etc..) comme pour la biodiversité, en se basant sur des études nationales comme l'étude « 4 pour 1000 » de l'INRAE, par exemple.

Comme pour la biodiversité, cette approche simplifiée ne devrait être que transitoire jusqu'à ce qu'un indicateur *ad hoc* soit intégré aux ACV. Des travaux sont actuellement en cours pour développer un tel indicateur.

---

<sup>4</sup> La litière est l'ensemble des débris végétaux, s'incorporant au sol minéral, plus ou moins rapidement, pour donner l'humus.



## L'agrégation d'indicateurs

Enfin, établir un indicateur unique de l'impact environnemental d'un produit suppose d'agréger différents impacts, de natures différentes. La question de la pondération de chaque impact est donc centrale dans le processus d'expérimentation.

Un premier niveau d'agrégation est déjà connu pour les indicateurs ACV, dont la pondération est basée sur la méthode de référence européenne ACV EF3 (*Environmental Footprint*). Dans ce score, 16 indicateurs ACV sont pondérés, et l'indicateur le plus important est l'impact climatique du produit.

Un second niveau d'agrégation consiste à agréger ce « score ACV » avec les indicateurs complémentaires (biodiversité, stockage/déstockage, ...).

Les choix méthodologiques sur l'agrégation des impacts pourraient s'appuyer sur les limites planétaires pour comparer la gravité des différents impacts. En se référant aux limites planétaires, l'impact sur la biodiversité devrait avoir un poids significatif dans le score agrégé. Nous avons cependant vu plus haut que cet indicateur était, pour le moment, relativement peu robuste, ce qui pourrait pousser les décideurs à modérer son importance (en attendant son amélioration).

### Les limites planétaires

Le concept des limites planétaires apparaît en 2009 lors de la parution dans *Nature* d'une étude menée par une équipe internationale de 26 chercheurs. Ils identifient 9 limites planétaires à ne pas dépasser si l'humanité veut pouvoir se développer dans un écosystème sûr, c'est-à-dire évitant les modifications brutales de l'environnement. Sur l'illustration ci-contre, le cercle vert correspond aux limites planétaires et les zones rouges correspondent à l'état actuel estimé.

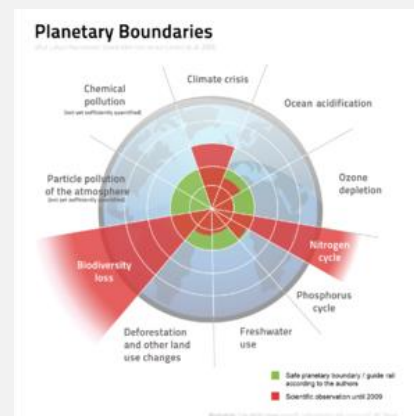


Figure 4 : Limites planétaires selon le rapport de Rockström et al. publié dans *Nature* (2009).



Le bilan et les résultats de cette expérimentation sont très attendus car beaucoup de partis pris méthodologiques restent en suspens et les raisonnements sous-jacents sont matière à de nombreux débats.

Il est certain que **les indicateurs ACV seuls sont insuffisants** pour apporter une information complète et robuste au consommateur sur l'impact environnement des produits. **Des indicateurs sur la biodiversité, le risque de déforestation et la séquestration du carbone nous semblent incontournables** dès à présent (même si cela implique une approche méthodologique dégradée) et d'autres indicateurs devront également être améliorés ou ajoutés dès que possible (impacts des pesticides, enjeux associés aux microplastiques, ...).

**L'intégration d'indicateurs robustes sur l'impact sur la biodiversité doit être la priorité** absolue concernant l'amélioration future de ce score. Les multiples travaux en cours laissent penser que cela sera possible à moyen terme.

Cet affichage environnemental sera sans aucun doute **séquencé dans le temps**, dans une logique d'amélioration continue. A court terme, il est certain que cet affichage aura des limites importantes. Néanmoins, ces limites semblent recouper des lacunes fréquentes dans le domaine environnemental, et font toutes l'objet de travaux (indicateurs biodiversité, indicateurs sur la séquestration du carbone, indicateurs sur les impacts des pesticides, ...). Nous pouvons donc être optimistes sur des gains de robustesse à moyen-terme.

Quoi qu'il en soit, **ces limites ne remettent pas en cause le lancement à court terme** d'un tel affichage. L'urgence environnementale soulignée par les récents rapports de l'IPBES ou du GIEC **impose un passage à l'action immédiat**. Pour le secteur de l'alimentation, cela passe par un changement rapide des habitudes de consommation. Il semble donc non souhaitable de retarder la mise à disposition du consommateur d'une information sur l'impact environnemental des produits alimentaires, même si cet affichage est imparfait.

## Sources

### Travaux publiés dans le cadre de l'expérimentation

**ADEME & INRAE (2020)** - L'affichage environnemental des produits alimentaires : Quelles modalités, quelles données, quels usages ?

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/note\\_affichage\\_environnemental\\_version\\_finale\\_inrae-ademe.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/note_affichage_environnemental_version_finale_inrae-ademe.pdf) (consulté le 15/09/21)

**ADEME & MTE (2020)** – Protocole d'encadrement de l'expérimentation « affichage environnemental » dans le secteur alimentaire.

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/protocole\\_experimentation\\_affichage.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/protocole_experimentation_affichage.pdf) (consulté le 15/09/21)

**Groupe de travail « Indicateurs » (2020)** – Note n°1 : Expérimentation affichage environnemental sur le secteur alimentaire. Éléments de cadrage initiaux.

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/experimentation\\_affichage\\_note\\_cadrage\\_groupe\\_indicateurs\\_doc\\_travail.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/experimentation_affichage_note_cadrage_groupe_indicateurs_doc_travail.pdf) (consulté le 15/09/21)

**Groupe de travail « Indicateurs » (2021)** – Note n°2 : Données génériques/spécifiques/semi spécifiques pour l'ACV

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/indicateurs-donnees-generiques-specifiques-acv-2021.pdf> (consulté le 15/09/21)

**Groupe de travail « Indicateurs » (2021)** – Note n°3 : Biodiversité

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/experimentation-affichage-environnemental-alimentaire-note-3.pdf> (consulté le 15/09/21)

**Groupe de travail « Indicateurs » (2021)** – Note n°4 : Agrégation des impacts environnementaux

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/experimentation-affichage-environnemental-alimentaire-note-4.pdf> (consulté le 15/09/21)

**Groupe de travail « Indicateurs » (2021)** – Note n°5 : Sujets divers complémentaires à l'ACV.

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/note-5-gt-indicateur-sujets-divers.pdf> (consulté le 15/09/21)



**Groupe de travail « Indicateurs » (2021)** – Note n°6 : Bilan

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/experimentation-affichage-environnemental-alimentaire-note-6.pdf> (consulté le 15/09/21)

**Groupe de travail « Indicateurs » (2021)** – Synthèse des échanges

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/experimentation-affichage-environnemental-alimentaire-groupe-formats-note-synthese.pdf> (consulté le 15/09/21)

### Autres sources scientifiques

**ADEME (2020)** - Étude de la variabilité des données Agribalyse 3.0. Étude réalisée par ECO2 Initiative ; Shafik Asal, Milena Doucet, Alexandre Martin. 51 pages

**ESA (2020)** – Perception des consommateurs français face aux affichages environnementaux des produits alimentaires. <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-esa-perception-consommateurs-rapport-croise-etudes.pdf> (consulté le 15/09/21)

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-esa-perception-consommateurs-synthese.pdf> (consulté le 15/09/21)

**Brunner F., Kurz V., Bryngelsson D., Hedenusa F. (2018)** - Carbon Label at a University Restaurant – Label Implementation and Evaluation, Ecological Economics, Volume 146, April 2018, Pages 658-667. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.12.012>

**Crosetto P., Lacroix A., Muller L., Ruffieux B. (2017)** - Modification Des Achats Alimentaires En Réponse à Cinq Logos Nutritionnels. Cahiers de Nutrition et de Diététique 52 (3): 129–33. <https://doi.org/10.1016/j.cnd.2017.04.002>

**Crosetto P., Lacroix A., Muller L., Ruffieux B. (2019)** - Nutritional and Economic Impact of Five Alternative Front-of-Pack Nutritional Labels: Experimental Evidence. European Review of Agricultural Economics, August, jbz037. <https://doi.org/10.1093/erae/jbz037>

**Feucht Y., Zander K. (2018)** - Consumers' preferences for carbon labels and the underlying reasoning. A mixed methods approach in 6 European countries, Journal of Cleaner Production Volume 178, 20 March 2018, Pages 740-748. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2017.12.236>



**MULLER Laurent (2021)** – Retour d'expériences – Le cas du Nutri-Score.

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/retour-experience-dispositif-affichage-nutritionnel.pdf> (consulté le 15/09/21)

**Muller L. Lacroix A., Ruffieux B. (2019)** - Environmental Labelling and Consumption

Changes: A Food Choice Experiment. *Environmental and Resource Economics* 73 (3): 871–97.

<https://doi.org/10.1007/s10640-019-00328-9>

**Muller L., Ruffieux B. (2012)** - Modification Des Achats En Réponse à l'apposition de Différents Logos d'évaluation Nutritionnelle Sur La Face Avant Des Emballages. *Cahiers de Nutrition et de Diététique* 47 (4) : 171–82. <https://doi.org/10.1016/j.cnd.2012.02.004>

**Muller L., Ruffieux B. (2020)** - Shopper's behavioural responses to 'front-of-pack' nutrition logo formats: GDA Diet-Logo vs. 6 alternative Choice-Logos. Working Papers 2020-01, Grenoble Applied Economics Laboratory (GAEL).

**OLCA-Pest (2020)** – Fianl Project Report. Operationalising Life Cycle Assessment for Pesticides

**Rockström, J., Steffen, W., Noone, K. et al. (2009)** - A safe operating space for humanity.

*Nature* 461, 472–475 <https://doi.org/10.1038/461472a>

**Thøgersen J., Nielsen K.S. (2016)** - A better carbon footprint label, *Journal of Cleaner Production*, Volume 125, 1. July 2016, Pages 86-94.

<https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.03.098>



## A PROPOS DE L'AGENCE DE CONSEIL I CARE

Cabinet de conseil en stratégie dans le domaine de l'environnement, nous accompagnons depuis 2008 les entreprises, les institutions financières et les organisations publiques dans leur transition vers une société à faible impact environnemental.

De la réflexion stratégique aux solutions opérationnelles, **I Care propose des solutions innovantes sur une large gamme d'enjeux environnementaux** avec pour objectif d'aider la société à évoluer vers une économie durable.

**Siège** : 28, rue du 4 septembre, 75002 PARIS

